

Commune de Besse sur Issole

**Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial
Préalable au zonage d'assainissement pluvial de
la commune de Besse sur Issole**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019

**Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial arrêté, par D C.M. le 13/03/18,
Arrêté municipal prescrivant l'ouverture d'enquête publique 24/01/2019**

CONCLUSION DE L'ENQUÊTE

Commissaire Enquêteur: Louis ARNOLD

- 1 Objet de l'enquête publique
- 2 Situation actuelle
- 3 Mesures de publicité et dématérialisation de l'enquête
- 4 Dossier soumis à l'enquête publique
- 5 Déroulement de l'enquête, PV de synthèse, Réponse du M.de l'O.
- 6 Commentaire du commissaire enquêteur
- 7 Avis motivé et conclusion du commissaire enquêteur.

1) Objet de l'enquête publique

Le rapport de présentation du PLU de Besse sur Issole approuvé le 12/04/2016, (pages108 à 120) sous le titre « Inondations et gestion du pluvial » rappelle en page 119 5.3.4 « **Le SCoT demande aux communes de mettre en place des schémas directeurs pour la gestion des eaux pluviales ; une des conditions d'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU est la réalisation d'un schéma directeur du pluvial** »

L'Article L2224-10 du CGCT prévoit entre autres : Les **communes délimitent, après enquête publique, les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ; les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales...**

Le PLU de Besse sur Issole se complète par un programme de travaux de réduction de l'aléa inondation par ruissellement pluvial assurant la faisabilité du développement urbain sur les secteurs envisagés, et un règlement sur les dispositions constructives à imposer

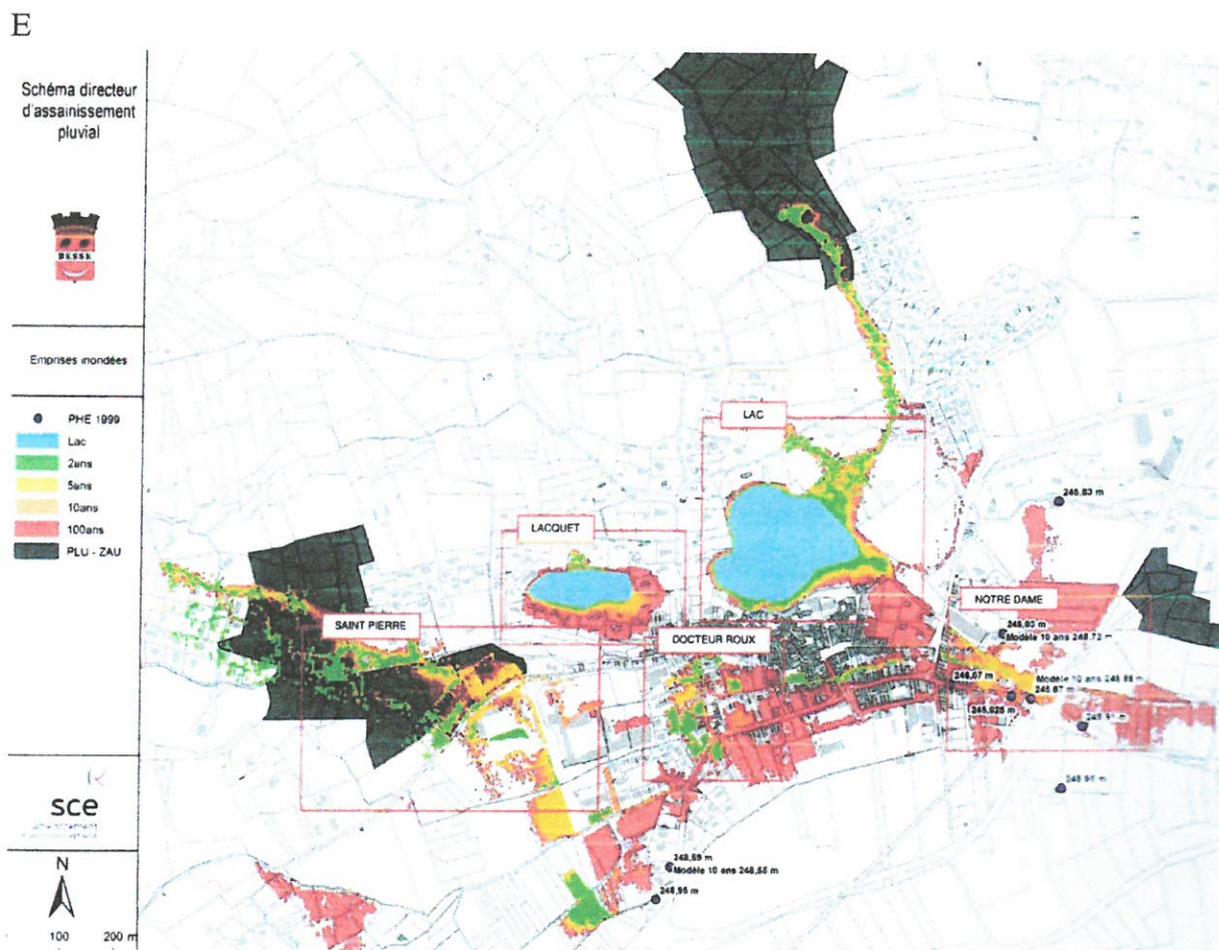
Le schéma directeur d'assainissement pluvial préalable au zonage d'assainissement pluvial constitue l'objet de cette enquête publique

2) Situation actuelle du réseau d'assainissement pluvial

Le réseau actuel de collecte des eaux pluviales figure en pages 34 et 35 du diagnostic d'Août 2017 établi par la SCE. En voici un résumé :

Le réseau pluvial de la rue Notre Dame qui draine un secteur important du centre historique du village a fait l'objet de travaux en 2017 ; les débits drainés sont ensuite évacués vers l'Issole. Les premiers débordements qui impliquent les habitations à proximité, interviennent pour les crues de 10 ans.

Au quartier du Lac, les premiers débordements apparaissent pour les crues biennales les eaux de ruissellement en surface dans le centre historique du village inondent régulièrement certaines propriétés.



Emprises inondées en 1999

Le fascicule N°2 intitulé « diagnostic » rappelle et détaille l'état des ruissellements maîtrisés ou non à ce jour sur la commune. Il note six points noirs à éliminer ou à en réduire les nuisances, sur le territoire ; je les ai repris dans la première partie de mon rapport d'enquête.

3) Publicité

Toutes les mesures légales et même au delà ont été respectées et attestées.

4) Dossier de l'enquête

L'ensemble des pièces administratives, techniques, cartographiques faisant partie du dossier d'enquête publique ont bien été présentées au public tout au long de l'enquête elles ont pu être consultées par les visiteurs.

Le projet de solutions, au cas par cas des secteurs, le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et le réseau d'assainissement des eaux pluviales sont exposés dans le document « phase 3 » des fascicules techniques du dossier soumis à l'enquête publique. Je les ai réécrits dans la première partie de mon rapport.

5) Déroulement de l'enquête

L'enquête elle-même, le PV de synthèse, la réponse du maître de l'ouvrage, n'ont fait l'objet d'aucune lacune, toutes ces opérations se sont déroulées dans de très bonnes conditions dans un esprit constructif.

6) Commentaire du commissaire enquêteur

Comme signalé dans le procès verbal de synthèse, les réponses du Maître de l'ouvrage aux observations du PV vont dans le sens des requérants et aussi du souhait de commissaire enquêteur pour la rédaction d'une charte d'exploitation et entretien des installations du réseau actuel et en projet.

7) Avis motivé et conclusion du commissaire enquêteur.

J'ai pu vérifier :

Que tous les aspects règlementaires, administratives, techniques, de publicité, d'élaboration des dossiers, des diverses phases préalables et de déroulement de cette enquête publique ont été effectués correctement, conformément aux lois et obligations en vigueur,

Que la loi du 07/08/2015, transférant aux communautés de communes les compétences Assainissement et Eau n'entre en application qu'au 1^{er} janvier 2020,

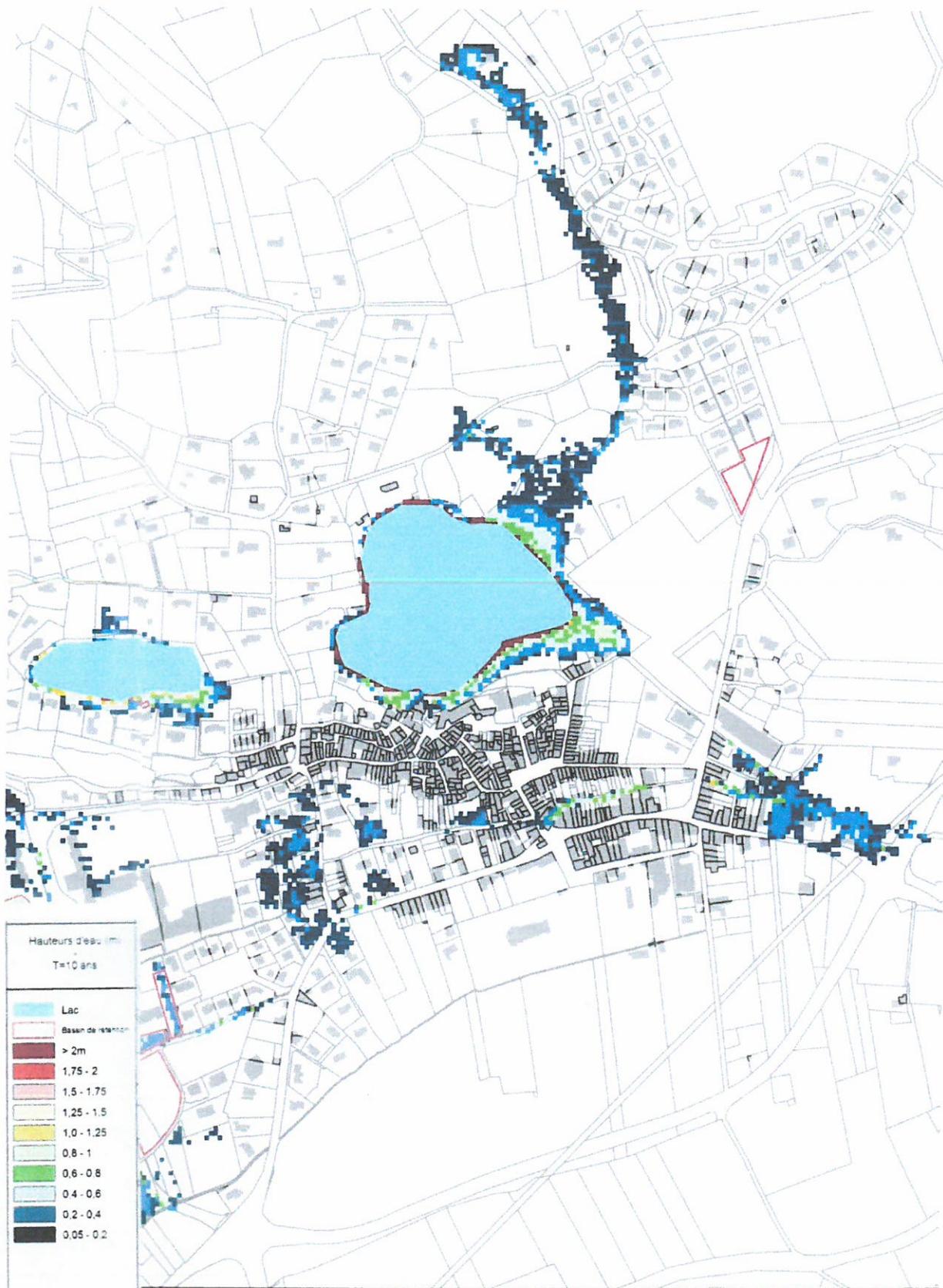
Que les emplacements d'installations du projet figurent déjà au PLU,

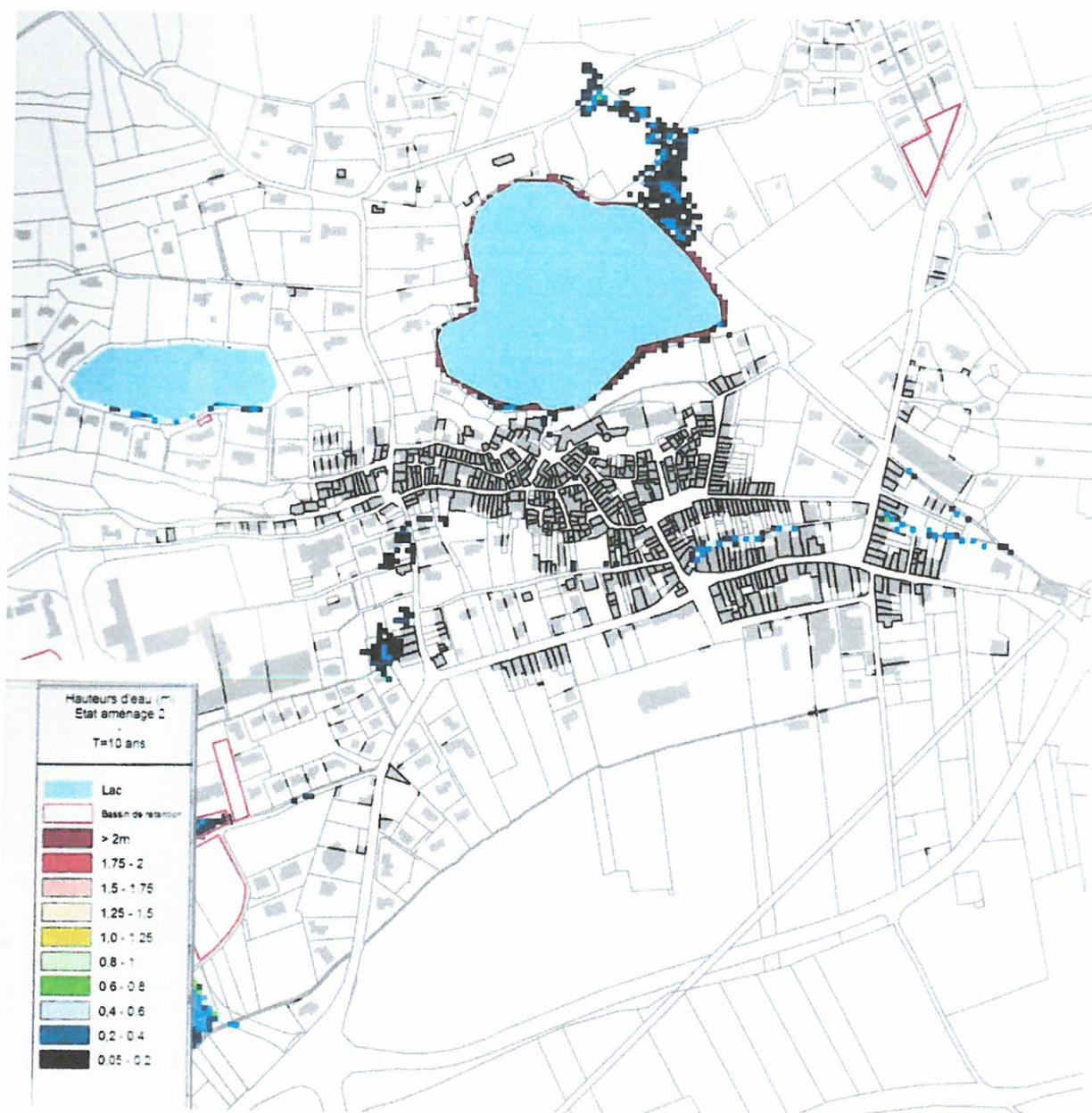
J'aborde dès lors le fond du projet lui-même pour en tirer ma conclusion et mon avis.

Effets positifs :

° Les **fréquences d'inondations et l'étendue des espaces impactés sont très largement réduites** par les dispositions du schéma directeur et zonage du réseau pluvial de la commune de Besse sur Issole. En particulier concernant les espaces urbains du **centre historique** du village situés en zone sensible aux aléas inondation

Les planches : niveaux d'eau actuels et après aménagements pour les crues décennales illustrent l'effet positif du schéma directeur d'assainissement pluvial





°Les dispositions du schéma visent à **éviter les risques sur des espaces moins exposés** tout en écartant un impact négatif sur les zones sensibles. Des ouvrages et des conditions d'exploitation des espaces sont prévus en vue de garantir une évolution et développement urbain du village sans nuisances nouvelles dues aux ruissellements d'eaux pluviales.

°Le schéma **s'étend aux zones à urbaniser** pour lesquelles les aléas inondations sont évalués, et pris en compte dans les dispositions ci-dessus exprimées, y compris pour les ouvrages compensatoires atténuant l'impact de l'imperméabilisation créée.

°Le zonage vise à **maîtriser le ruissellement des eaux de pluie, à la protection de l'environnement** à la gestion des eaux pluviales en amont pour en limiter l'impact sur le réseau collecteur.

°Des noues, bassins de rétention, des limitations d'imperméabilisation de sols, de dérivation de certains écoulements, sont **programmés pour chacun des six points noirs et aussi d'une**

façon plus globale, principalement dans les zones en couleurs spécifiques portées sur les documents graphiques et textes réglementaires du PLU.

°Les **observations signalées** au procès verbal de synthèse ont été **suivies** de propositions positives en vue de satisfaire leurs auteurs : écoulements parasites à maîtriser, nuisances de stagnation d'eau sans écoulement suffisant à éliminer, projet de **programme de gestion et entretien des ouvrages** du réseau et de la partie de canal de l'ASA de l'Issole objet de dérivation ponctuelle d'évacuation d'excès d'eau pluviale.

°Le schéma directeur et le zonage des eaux pluviales permettent le **déblocage** progressif des **zones AU du PLU** en toute conformité avec le SDAGE, SCoT, MRAe, CGCT, Loi de l'environnement, MISEN du Var.

Effets contraignants :

°**Financement** du programme de travaux à supporter par la collectivité avant un éventuel report partiel sur les futurs bénéficiaires des zones AU.

°**Contraintes techniques** de prudence, prévention, compensations **pour tout aménagement** en de nombreux secteurs.

°Charge de **suivi et entretien** de l'ensemble **des installations** du réseau.

Au comparatif des effets favorables et des effets contraignants, je déduis un résultat bénéfique par l'adoption du Schéma directeur d'assainissement pluvial et au réseau d'assainissement pluvial élaboré par la commune de Besse sur Issole objet de la présente enquête publique.

CONCLUSION :

**Je donne un avis favorable au Schéma Directeur
d'Assainissement Pluvial et Zonage
d'Assainissement Pluvial présenté par la Commune
de Besse sur Issole**

Fait à Puget-Ville, le 30 avril 2019

Louis ARNOLD Commissaire Enquêteur